

ADMINISTRATION
48, rue de la République

ANNONCES
A LYON: AGENCE FOURNIER
Rue Confort, 14
A PARIS: AGENCE HAVAS
Place de la Bourse.

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION

4, rue Paradis, 4

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

RHÔNE ET DÉPARTEMENTS
3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

Dimanche 13 mars, l'ECHO DE LYON
commencera la publication du chef-d'œuvre
de PAUL FÉVAL.

LE BOSSU

Ce magnifique roman de cape et d'épée,
type inimitable de tous les romans d'aventures
qui n'ont jamais pu égaler l'intérêt
si varié, si dramatique, si gai parfois,
que l'illustre romancier a su, de la première
à la dernière ligne, donner à son
épique LE BOSSU.

Lagardère, Cocardasse, Passepoil, tous
ces héros que le théâtre a diminués en
resserrant leurs aventures en quelques
tableaux rapides, vont revivre dans leur
magistrale ampleur dans le feuilleton de
l'ECHO DE LYON; — où nos lecteurs,
nous en sommes certains, seront enchantés
de les revoir de plus près, dans leur
vrai cadre et sous leur forme primitive
et exacte.

C'est dimanche 13 mars que l'ECHO DE
LYON commencera la publication de

LE BOSSU

Par Paul FÉVAL

Nous prions nos abonnés dont l'abonnement
expire le 15 courant, de vouloir
bien le renouveler d'urgence pour
éviter un retard dans l'envoi de leur
journal.

ÉTIENNE ARAGO

Le dernier témoin des luttes héroïques,
le dernier survivant des temps du
parti républicain sous la Restauration
et la monarchie de Juillet, Etienne
Arago, vient de disparaître.

Quelle épopée, que celle qui va de la
conspiration de Belfort en 1832 à la
proclamation de la République en 1848!
Que d'aventures audacieuses, que de
détachements sublimes, que de souffrances
stoïquement supportées! Les uns
ont donné leur sang, les autres leur
liberté au triomphe de la cause commune.
Les longues années dans la geôle, c'est
encore la mort, car c'est la vie en pleine
jeunesse, en pleine force.

Ah! la liste serait longue des héros
dont on sait les noms, et encore plus
longue celle des héros, des martyrs
inconnus. C'est le général Berton, le
médecin Caffé, Sauge, Jaglin, guillotiné à
Poitiers, place du Pilori.

C'est le colonel Caron, fusillé à Stras-
bourg, les quatre sergents de la Rochelle,
Borès, Raoux, Pommier, Gouhin,
guillotiné en place de Grève! Puis
viennent les journées de Juillet, et pres-
que immédiatement le parti républicain
reprenait la lutte ardente, presque folle.

Les Droits de l'Homme et les Saisons
succèdent à la Charbonnerie. En 1832,
en 1834, au Clôtre-Saint-Merri, rue
Transnonain, le sang le plus noble, le
plus généreux rougit le pavé. Le 12 mai
1839, Barbès, Blanqui, Martin-Bernard,
avec une poignée d'hommes, le fusil au
poing, tentent la dernière bataille.

Avec quelle passion, enfants, nous li-
sons les procès politiques de ces trente
années, nous dévorions l'admirable livre
de Louis Blanc où ces choses sont racon-
tées!

C'étaient de fiers gars, ces jeunes
hommes de 1830. Balzac qui a tout vu,
tout compris, tout observé ou tout de-

viné, a synthétisé leur génération dans
cette belle figure de Michel Chrestien,
l'ami de d'Arthès, l'amoureux de la prin-
cesse de Cadignan.

Etienne Arago a vécu cette vie, a vécu
cette histoire; il a été de tout. Dès 1821,
il n'avait pas vingt ans, Lafayette et
Voyer d'Argenson lui avaient donné
leur confiance. Il a été le compagnon et
l'ami de tous ceux qui ont fait la Répu-
blique, d'Armand Carrel, de Kersausie,
de Godefroy Cavaignac, de Guinard, de
Barbier, de Martin Bernard, de Mar-
rast, de Ledru-Rollin.

Combattant de Juillet, combattant de
février, le 13 juin 1849, il était au pre-
mier rang de la manifestation qui pro-
testait contre le crime de l'expédition de
Rome. Cela lui coûta dix ans d'exil.
Dures années pour le Parisien qu'il
était.

Ce n'est pas la biographie d'Etienne
Arago que j'écris. Aussi, ne dirai-je rien
ni de l'écrivain, de l'homme de théâtre,
ni des fonctions qu'il a occupées, des
services qu'il a rendus, en 1848 comme
directeur des postes, en 1870 comme
maire de Paris.

C'était un conteur inépuisable et char-
mant. Combien de fois, dans nos lon-
gues promenades à Genève, sur les bords
du lac, il m'a ravi en faisant revivre
pour moi les années de sa jeunesse, en
me retraçant les épisodes où il avait eu
sa part!

C'était franc, joyeux et sans pose,
sans apprêt. Quoi de plus amusant
qu'Etienne Arago, directeur du Vaude-
ville en 1830, distribuant aux camarades
les fusils qui servaient à la figuration
de son théâtre! Quoi de plus empoi-
gnant que l'histoire de l'évasion des
accusés d'avril, détenus à Sainte-Pélagie
qui du dehors il avait organisée!

Il aimait aussi à confier son affiliation
en 1820 à la Charbonnerie, sa réception
dans une des premières ventes qui fut
organisée en province.

1820! Plus d'un demi-siècle après, en
1871, il était venu passer quelque temps
à Bruxelles, pour voir d'anciens amis.
On était au moment le plus critique du
16 mai. Le coup de force était menaçant.
Arago savait qu'on était prêt pour la
résistance organisée par Gambetta. Nous
avons reçu des lettres nous avertissant
qu'on touchait à l'heure décisive. Il me
dit un soir: «Je pars pour Paris; mes
soixante-quinze ans sont encore bons à
quelque chose; on donnera bien un vieil
Etienne une petite place à la bataille!»
Voilà l'homme et voilà, je pense, une
vie qui a son unité.

Etienne Arago était aimable et bon.
On n'est pas pendant tant d'années d'un
parti, on n'est pas si longtemps mêlé à
la politique sans avoir été aussi mêlé à
des querelles intimes, sans avoir eu à
souffrir de dissentiments personnels. La
défaite, la prison, l'exil agrirent les
caractères. Etienne Arago n'échappa pas
à la loi commune; plus d'une fois il eut
à supporter des injustices et des déboî-
tements. Mais son égalité d'humeur et sa
droiture n'en furent pas atteintes. Il
n'avait pas de haines et il ne garda ja-
mais de rancune.

Depuis quelques années, Etienne
Arago vivait très retiré, sortant à peine,
mais suivant toujours avec passion les
événements. L'enveloppe était usée jus-
qu'à la lame, mais l'esprit était intact,
et aussi l'ardeur républicaine. Jusqu'aux
derniers jours, il est resté en pleine
possession de lui-même. Il disait quel-
quefois en riant: La politique, cela con-
serve!

RANC.

LA POLITIQUE

On parle beaucoup, depuis quelques
jours, de l'Alsace-Lorraine. On en parle
trop. Surtout, on en parle comme d'une
chose purement spéculative, comme d'un
de ces problèmes d'histoire et d'éthnologie
qui occupent les loisirs des curieux et des
gens d'étude — et tout cela ne vaut rien.

C'est avec quelque étonnement que
nous avons vu un journal français inven-
tir ce qu'on pourrait quasiment appeler
« la question alsacienne » pour faire suite
au jeu des petits papiers ou à toute autre
fantaisie de désœuvrés.

Nous n'aurions pas cru qu'au bout de
vingt ans seulement, un des principaux
organes de l'opinion publique fut assez
calme, — assez sceptique — pour se dire:
Demandons donc à nos ennemis ce qu'ils
pensent de la conservation ou de la rétro-
cession de leur conquête — et amusons
nos lecteurs avec la collection de leurs ré-
ponses variées.

Quoi qu'il en soit, il s'est trouvé que
les ennemis ont répondu avec une unani-
mité farouche ce que d'ailleurs, en pareille
occurrence, nous aurions répondu nous-
mêmes. Ils ont, monarchistes, libéraux,
socialistes, politiciens, philosophes ou ar-
tistes, donné tous une note identique. Ils
entendent garder ce qu'ils ont pris et il
faut se repaître de rudes illusions pour
s'imaginer que, jamais, de leur plein gré,
les Allemands nous remettront aux mains
les deux clefs de la barrière française qui
s'appellent Strasbourg et Metz.

D'ailleurs, à quoi bon ne pas le dire? Il
est bien certain que si jamais les provinces
perdues rentrent dans le giron national,
ce sera après une dernière et suprême
conflagration qui aura mis l'Europe à feu
et à sang. Ce sont des utopistes et des
rêveurs ceux qui entretiennent la possibilité
d'une solution pacifique de la crise inter-
nationale, causée par le traité de Paris. Le
jour où Guillaume et Bismarck ont dé-
mantelé la France, ils ont agi à l'opposé
de ce qui était leur véritable désir. Ils
croyaient nous réduire à la paix — et ils
réduisaient l'Europe à la gêne, à l'inquié-
tude, à la ruine et enfin à une guerre iné-
vitable.

On en éloignera l'échéance, peut-être
pendant longtemps encore, — et nul ne le
souhaite plus vivement que nous; — mais,
tôt ou tard, cette échéance arrivera quand
les canons, les fusils, les approvisionne-
ments, les perfectionnements quotidiens
du matériel de guerre, qui ont pour consé-
quence la mise au rancart de celui déjà
existant, auront réduit l'Europe, armée
jusqu'aux dents, à un tel état de misère et
de déconfiture que la faim finira bien par
faire sortir les loups du bois — et les fauves
de leurs tanières.

Alors, — après les catastrophes, — l'œu-
vre de spoliation sera défaite à jamais ou
pour toujours affermie; — mais croire
que la solution de la crise peut être paci-
fique, — c'est recommencer les bêtises du
phalanstère, de l'icarie, — de toutes les
utopies où on s'occupe des hommes tels
qu'ils devraient être — et non pas des
hommes tels qu'ils sont.

JEAN-CLAUDE.

DÉPÊCHES
PAR SERVICE SPECIAL

CONSEIL DE CABINET

Paris, 8 mars.

La rigueur de la température empêchant
M. Rouvier de sortir, les ministres se sont
réunis ce matin, au ministère des finances,
sous la présidence de M. Loubet.

LE BUDGET DE 1893

Ils ont définitivement approuvé le projet
de budget pour l'exercice de 1893. En voici
les traits caractéristiques:

1° Réforme de l'impôt des boissons; 2°

Suppression du budget sur ressources spé-
ciales et incorporation au budget ordinaire
de celles de ces dépenses qui incombent à
l'Etat; 3° Incorporation à ce même budget
des subventions de la caisse des écoles; 4°
Introduction dans le budget d'un fonds per-
manent d'amortissement.

C'est la continuation de la politique d'uni-
fication budgétaire poursuivie depuis ces
dernières années.

L'IMPÔT DES BOISSONS

La réforme de l'impôt des boissons com-
porte la suppression de l'exercice des débits
et un large dégrèvement des boissons hygié-
niques. Le droit de détail et le droit de cir-
culation sont remplacés par un faible droit
de consommation uniforme pour toute la
France. Le droit d'entrée sur les boissons
hygiéniques sera supprimé dans les villes
qui ne maintiendront pas les droits d'entrée
sur ces mêmes boissons. Les bières sont
également largement dégrévées et l'impôt
sera désormais proportionné à la densité
des mout, de manière à se rapprocher de
la valeur du produit.

Ces dégrèvements sont compensés d'une
part par le relèvement des droits sur l'al-
cool, inférieur à celui proposé l'an dernier
et qui porte le tarif de 156 fr. 25 à 190 fr.;
d'autre part, par la plus-value à provenir
d'une réglementation du privilège des bouil-
leurs de cru.

LES OBLIGATIONS SEXENNAIRES

Le projet de budget contient en outre les
mesures nécessaires au remboursement de
463 millions d'obligations sexennaires qui
arrivent à échéance en 1893. L'emploi à
cet effet, après le prélèvement des sommes
que nécessite le paiement des garanties
d'intérêt les ressources qui resteront dis-
ponibles sur les excédents de 1890 et 1891.

A ces disponibilités qui monteront à 105
ou 110 millions, viendront s'ajouter 23 mil-
lions qui forment le fonds d'amortissement
permanente. Pour le surplus, soit trente et
dix millions, qui manquent pour le
remboursement des obligations sexennai-
res, il est fait état des excédents prévus
pour l'exercice courant.

LE SOUS-SECRETARIAT DES COLONIES

Le conseil des ministres a décidé que le
sous-secrétariat des colonies serait rattaché
au ministère de la marine.

LA SUCCESSION DE M. ÉTIENNE

Paris, 8 mars.

Le journal le Temps donne les détails
suivants au sujet de la succession de M.
Étienne au sous-secrétariat des colonies:

Au cours de la matinée, le président du
conseil a, durant une interruption de séance,
fait appeler M. Thomson, député de
Constantine, dont le nom, on se le rappelle,
avait été précédemment mis en avant.

M. Thomson, écartant toute considéra-
tion personnelle tant en ce qui le regardait
lui-même qu'en ce qui concernait un autre
membre du Parlement, a déclaré qu'à ses
yeux le service des colonies, eu égard à son
importance, devrait être érigé en ministère.

Mais à la reprise de la séance, le conseil
n'a pas cru devoir entrer dans cette voie et
a pensé qu'il fallait maintenir le sous-secrétariat d'Etat.

La candidature de M. Thomson n'est plus
en jeu et le conseil a fait offrir le poste de
sous-secrétaire d'Etat à M. Jammes, député
du Gard, qui, nous assure-t-on, au dernier
moment, aurait accepté.

LE CENTENAIRE

de la Proclamation de la République

Paris, 8 mars.

On vient de distribuer aux députés un
rapport de M. Camille Dreyfus, con-
cluant à l'adoption du projet de loi sui-
vant, signé d'un grand nombre de dé-
putés républicains:

Article premier. — La journée du 22
septembre 1892, centenaire de la procla-

mation de la République, est déclarée
fête nationale.

Art. 2. — Les crédits nécessaires à la
célébration de cette fête seront prélevés
sur les ressources générales de l'exer-
cice 1892. En particulier une somme de
vingt mille francs sera allouée au comité
du Centenaire pour contribuer à l'érec-
tion d'un monument commémoratif de
la victoire de Valmy.

Autour du Parlement

Paris, 8 mars.

La Commission des colonies

La commission sénatoriale des colonies
s'est réunie aujourd'hui, sous la
présidence de M. Albert Grévy. Elle est
saisie, on le sait, de toutes questions
relatives à l'organisation coloniale, nota-
ment de celles se rapportant à la création
d'une armée coloniale et à l'institution
du sous-secrétariat d'Etat des colonies.
Ces deux questions se posent actuelle-
ment d'une manière particulièrement
pressante.

La commission a exprimé le désir
qu'aucune solution ne pouvant préjuger
soit prise avant que les ministres aient
pu conférer avec elle sur la suite à don-
ner à son rapport déposé déjà depuis
longtemps. Elle a décidé de convoquer
les membres intéressés du gouverne-
ment à sa prochaine séance qui aura
lieu vendredi.

Commission d'Initiative

La commission d'initiative a pris en
considération une proposition de M. Sa-
lis et de plusieurs de ses collègues ten-
dant: 1° à supprimer le travail dans les
prisons par voie d'entreprise ou de régie
indirecte; 2° à soumettre les commu-
nautés religieuses, ouvroirs et convents
à un impôt au droit fixe et au droit pro-
portionnel des patentes.

CHAMBRE

AVANT LA SÉANCE

Paris, 8 mars.

Les couloirs sont à peu près déserts,
on y trouve cependant des gens pour
raconter que la séance du conseil tenu
ce matin, a été très orageuse, que l'élec-
tion de M. Burdeau a donné lieu à une
vive discussion, que plusieurs ministres
se sont élevés contre la campagne ma-
ladroitement faite en faveur de la candi-
dature de M. Viger, campagne à laquelle
ont pris part quelques membres du gou-
vernement venus à la Chambre à midi
et demi.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 3 heures, sous
la présidence de M. Floquet.

Les Conseils de Prud'hommes

L'ordre du jour appelle la suite de la
discussion sur les conseils de prud'
hommes.

M. Lagrange présente un rapport verbal
sur l'amendement de M. Sibille, qui a été
renvoyé à la commission. La commission
présente un nouveau texte qui tient compte
en partie de cet amendement et des obser-
vations de M. Goujon.

M. Goujon demande plus, il invite la
commission à compléter l'article premier
en spécifiant explicitement que la loi s'applique
exclusivement aux contrats de louage du
travail manuel et que les prud'hommes
soient compétents pour connaître des
contestations entre les membres des associa-
tions ouvrières. Il réclame également une
modification plus complète des lois précé-
dentes sur la matière.

Le rapporteur fait observer que cette
procédure serait pleine d'inconvénients.

M. Frédéric Groussot croit qu'il serait
prudent d'indiquer dans la loi l'opinion
émise hier par la commission, au sujet des

accidents du travail pour lesquels la
commission estime que les conseils de
prud'hommes ne sont pas compétents.

Il demande l'adjonction d'un paragraphe
dans ce sens (Très bien! Très bien!)

M. Jacques, président de la commission,
dit que la commission ne fait aucune dil-
culté à l'insertion d'un paragraphe portant
cette disposition à l'exception toutefois
des actions en dommages-intérêts motivées
par des accidents (Très bien!)

M. Jourde fait remarquer que le mar-
chandage étant aboli par la loi, il y aurait
intérêt à modifier la rédaction de l'art. 4r
sur ce point dans son premier paragraphe.
Le rapporteur répond que la commission
n'a pas voulu viser les associations et les
associés parce que ces différends peuvent
donner lieu à l'interprétation de la loi de
1867.

M. Goujon propose d'ajouter à l'article
une énumération des lois spéciales au sujet
desquelles les prud'hommes seront com-
pétents.

M. Jourde demande que la loi soit appli-
cable à tous les travailleurs.

Le premier paragraphe de l'article 1er
de la commission est adopté.

M. Goujon demande qu'on ajoute après
les mots « contrat d'ouvrage » le mot
« manuel ».

Cette adjonction n'est pas adoptée.

M. Le Senne demande que la loi soit
applicable aux artistes dramatiques et
aux directeurs d'entreprises théâtrales.

Le rapporteur répond que la commission
ne peut accepter la proposition de M. Le
Senne; il ne croit pas que l'institution des
prud'hommes soit faite pour les artistes
dramatiques. Il faut que les différends
soient jugés par des hommes qui ont une
compétence certaine, or, les conseillers
prud'hommes ne sauraient se prononcer sur
la valeur des chanteurs ou des danseuses.

La proposition de M. Le Senne est re-
poussée par 420 voix contre 112.

Le rapporteur dit que la commission
repose la proposition de M. Goujon tendant
à remplacer l'expression « les différends nés
à l'occasion du contrat de louage » par celui
« les différends nés à l'occasion du tra-
vail ».

M. Goujon explique que sa proposition
a pour but de soumettre à la juridiction des
prud'hommes le conflit qui ne peut naître
entre les ouvriers sans que les ouvriers
soient subordonnés les uns aux autres et
les conflits qui peuvent naître entre les
syndicats ouvriers.

Sur l'observation de M. Mesureur, M.
Goujon renonce à la deuxième partie de sa
proposition et maintient la première appli-
quant la juridiction des prud'hommes aux
différends nés entre les ouvriers.

Cette proposition est adoptée.

Le deuxième paragraphe de l'article
premier est adopté.

La proposition Groussot portant que
les prud'hommes ne pourront pas con-
traire de la question des dommages-
intérêts au sujet des accidents est
adoptée.

Le dernier paragraphe de l'article pre-
mier puis l'ensemble des articles sont
adoptés.

M. Jourde défend, sur l'article 2, l'amendement
Dumay, demandant que les conseils
des prud'hommes soient établis par décret,
et que leur institution soit de droit dans
chaque localité comportant une aggloméra-
tion industrielle de mille ouvriers et au-
dessus.

Le rapporteur dit que la commission
maintient le texte de l'article 2, qui donne
au gouvernement le droit d'instituer des
conseils de prud'hommes partout où il les
juge nécessaires, et prévoit le cas où l'Etat
ne les instituerait pas.

M. Camille Dreyfus demande à la
commission de supprimer dans sa rédaction
les mots: « Après l'avis des chambres de
commerce ou des chambres consultatives
des arts et manufactures », et dépose un
amendement dans ce sens.

M. Lavy reprend la totalité de l'amendement
Dumay.

Quant à l'intervention du conseil général,
jugée nécessaire par la commission pour
la création de conseils de prud'hommes,
elle est plutôt dangereuse.

Cette intervention serait en effet de nature
à faire naître un conflit. (Très bien! Très
bien! à gauche.)

M. Leydet demande que l'avis du conseil
général ne soit qu'un simple avis et

Feuilleton de l'ECHO DE LYON
9 Mars

51

MICHEL STROGOFF

Par JULES VERNE

DE MOSCOU A IRKOUTSK

DEUXIÈME PARTIE

Nicolas, pendant ces deux journées,
n'avait pu reprendre sa bonne humeur
habituelle. Le mauvais présage l'avait
affecté plus qu'on ne le pourrait croire,
et lui qui, jusqu'alors, n'était jamais
resté une heure sans parler, tombait
parfois dans de longs mutismes dont
Nadia avait peine à le tirer. Ces symp-
tômes étaient véritablement ceux d'un
esprit frappé, et cela s'explique, quand
il s'agit de ces hommes appartenant aux
races du Nord, dont les superstitions
antécédentes ont été les fondateurs de la
mythologie hyperboréenne.

A partir d'Ekaterinbourg, la route
d'Irkoutsk suit presque parallèlement le
cinquante-cinquième degré de latitude,
mais, en sortant de Birtousinsk, elle

oblique franchement vers le sud-est, de
manière à couper de biais le centième
méridien. Elle prend le plus court pour
atteindre la capitale de la Sibérie orien-
tale, en franchissant les dernières ram-
pes des monts Savansk. Ces montagnes
ne sont elles-mêmes qu'une dérivation
de la grande chaîne des Altaï, qui est
visible à une distance de deux cents
verstes.

La kibitka courait donc sur cette
route. Oui, courait! On sentait bien que
Nicolas ne songeait plus à ménager son
cheval, et que lui-même avait mainte-
nant un peu fataliste, il ne se croirait
plus en sûreté que dans les murs d'Ir-
koutsk. Bien des Russes eussent pensé
comme lui, et plus d'un, tournant les
guides de son cheval, fut revenu en ar-
rière, après le passage du lièvre sur sa
route!

Cependant, quelques observations
qu'il fit, et dont Nadia contrôla la jus-
tesse en les transmettant à Michel Stro-
goff, donnèrent à croire que la série des
épreuves n'était peut-être pas close pour
eux.

En effet, si le territoire avait été de-
puis Krasnoïarsk respecté dans ses pro-
ductions naturelles, ses forêts portaient
maintenant trace du feu et du fer, les
prairies qui s'étendaient latéralement à
la route étaient dévastées, et il était évi-
dent que quelque troupe importante
avait passé par là.

Trente verstes avant Nijni Oudinsk,
les indices d'une dévastation récente ne
purent plus être méconnus, et il était
impossible de les attribuer à d'autres
qu'aux Tartares.

En effet, ce n'étaient plus seulement
des champs foulés du pied des chevaux,
des forêts entamées à la hache. Les quel-
ques maisons éparses au long de la route
n'étaient pas seulement vides: les unes
avaient été en partie démolies, les autres
à demi incendiées. Des empreintes de
balles se voyaient sur leurs murs.

On conçoit quelles furent les inquié-
tudes de Michel Strogoff. Il ne pouvait
plus douter qu'un corps de Tartares
n'eût récemment franchi cette partie de
la route, et, cependant, il était impos-
sible que ce fussent les soldats de l'émir,
car ils n'auraient pu le devancer sans
qu'il s'en fût aperçu.

Mais alors quels étaient donc ces nou-
veaux envahisseurs, et par quel chemin
détourné de la steppe avaient-ils pu re-
joindre la grande route d'Irkoutsk? A
quels nouveaux ennemis le courrier du
czar allait-il se heurter encore?

Ces appréhensions, Michel Strogoff ne
les communiqua ni à Nicolas ni à Nadia,
ne voulant pas les inquiéter. D'ailleurs,
il était résolu à continuer sa route, tant
qu'un infranchissable obstacle ne l'arrê-
terait pas. Plus tard, il verrait ce qu'il
conviendrait de faire.

Pendant la journée suivante, le pas-
sage récent d'une importante troupe de
cavaliers et de fantassins s'accusa de
plus en plus. Des fumées furent aperçues
au-dessus de l'horizon. La kibitka mar-
cha avec précaution. Quelques maisons
des bourgades abandonnées brûlaient
encore et, certainement, l'incendie n'y
avait pas été allumé depuis plus de
vingt-quatre heures.

Enfin, dans la journée du 8 septembre
la kibitka s'arrêta. Le cheval refusait

d'avancer. Serko aboyait lamentable-
ment.

« Qu'y a-t-il? demanda Michel Stro-
goff.

— Un cadavre! répondit Nicolas, qui
se jeta hors de la kibitka.

Ce cadavre était celui d'un moujik,
horriblement mutilé et déjà froid.

Nicolas se signa. Puis, aidé de Michel
Strogoff, il transporta ce cadavre sur le
talus de la route. Il aurait voulu lui don-
ner une sépulture décente, l'enterrer
profondément, afin que les carnassiers
de la steppe ne pussent s'acharner sur
ses misérables restes, mais Michel Stro-
goff ne lui en laissa pas le temps.

— Partons, ami, partons! s'écria-t-il.
Nous ne pouvons nous retarder, même
d'une heure!

Et la kibitka reprit sa marche.
D'ailleurs, si Nicolas eût voulu rendre
les derniers devoirs à tous les morts
qu'il allait maintenant rencontrer sur la
grande route sibérienne, il n'aurait pu y
suffire! Aux approches de Nijni-Oudinsk,
ce fut par vingtaines que l'on trouva de
ces corps étendus sur le sol.

Il fallait pourtant continuer à suivre
ce chemin jusqu'au moment où il serait
manifestement impossible de le faire,
sans tomber entre les mains des enva-
hisseurs. L'itinéraire ne fut donc pas
modifié, et pourtant, dévastations et
ruines s'accumulaient à chaque bour-
gade. Tous ces villages, dont les noms
indiquent qu'ils ont été fondés par des
exilés polonais, avaient été livrés aux
horreurs du pillage et de l'incendie. Le
sang des victimes n'était pas même en-
core complètement figé. Quant à

n'entraîne pas la décision du gouvernement. M. Jacques dit que la commission n'insiste pas pour l'avis du conseil général.

L'amendement Dumay est mis aux voix.

Le premier paragraphe de cet amendement n'est pas adopté.

L'amendement de M. C. Dreyfus n'est pas adopté.

Le paragraphe premier de la commission est adopté.

Le président rappelle que la commission a supprimé dans la rédaction du deuxième paragraphe les mots ayant trait à l'avis du conseil général, et a repoussé la seconde partie de l'amendement Dumay.

L'amendement Dumay n'est pas adopté.

M. de Vilfeu reprend la rédaction réclamant l'avis du conseil général que la commission avait sagement fait insérer dans l'article 2.

M. Jourde demande à la Chambre de ne pas adopter l'amendement repris par M. de Vilfeu, et de ne pas laisser échapper l'excellente occasion qu'elle a de faire de la décentralisation.

M. Lebon appuie l'amendement de Vilfeu. Le rapporteur propose de rédiger ainsi le paragraphe : « La création est de droit lorsqu'elle est demandée par le conseil municipal de la commune où il doit être établi avec un avis favorable du conseil général et de la majorité du conseil municipal devant composer la circonscription. » Cette rédaction donnerait ainsi satisfaction aux observations qui ont été formulées.

La première partie de cette rédaction est adoptée.

Le président met aux voix la deuxième partie ainsi conçue : « Avec l'avis favorable du conseil général » qui est adoptée par 420 voix contre 128.

La dernière partie de l'article 2, puis l'ensemble de cet article sont adoptés.

Les articles 2 et 4 sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

La séance est levée à 6 heures.

SÉNAT

Paris, 8 mars.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Le Royer.

Le tirage au sort désigne le département de l'Ardeche pour élire un sénateur en remplacement de M. Martel, inamovible décédé.

Le Sénat prend en considération un projet de résolution tendant à modifier l'article 4 du règlement relatif au nombre des secrétaires qu'il s'agirait de porter à 8 au lieu de six.

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur la proposition de loi de M. Thézard relative au privilège du vendeur d'un office ministériel.

M. Thézard, rapporteur, défend sa proposition tendant à accorder à tout vendeur d'un office ministériel, contrairement à la loi de 1872, le droit de recours, même en cas de faillite ou de liquidation judiciaire contre son successeur.

M. Ricard, ministre de la justice, démontre ensuite les conséquences certainement fâcheuses qu'entraînerait cette disposition de tous points contraire à l'esprit et à la lettre de l'article 550 du code de commerce. Si ce privilège était accordé au vendeur d'un office ministériel, pourquoi ne pas l'accorder au vendeur d'un cabinet d'affaires et par suite à tout vendeur d'un fond de commerce.

En terminant, le ministre déclare qu'en adoptant ce privilège ce serait introduire dans notre code une disposition opposée à toutes les règles du droit commun.

Conformément aux conclusions du ministre de la justice, le Sénat repousse la proposition Thézard.

Le Sénat s'ajourne ensuite à jeudi.

La séance est levée à 3 heures 40.

Informations Politiques

Paris, 8 mars.

LE GÉNÉRAL BRUGÈRE

Sur le conseil des médecins, le général Brugère a quitté Paris ce soir pour se rendre à Cannes achever sa convalescence. Son absence sera d'assez longue durée.

OBSEQUES

Les obsèques du vice-amiral Jurien de la Gravière ont eu lieu aujourd'hui à midi.

Le deuil était conduit par MM. Poinsett de Sivry et le comte Lejeas, gendres du défunt, et par son petit-fils, M. Massias Jurien de la Gravière, sous-officier de cuirassiers.

L'inhumation a eu lieu au cimetière de Montmartre.

Conformément au désir du défunt, les honneurs militaires n'ont pas été rendus et on n'a pas prononcé de discours.

Les obsèques de M. Etienne Arago ont eu lieu aujourd'hui également au milieu d'une affluence énorme.

ANARCHISTES CONDAMNÉS

La cour d'assises de la Seine a condamné aujourd'hui, pour provocation au meurtre et à l'insubordination des soldats envers leurs chefs, l'anarchiste Martinet, à six mois de prison, 100 francs d'amende, et le compagnon Chénal, à trois mois de prison et 100 francs d'amende.

La femme Brunières a été acquittée.

L'ÉLECTION DE DIEPPE

Dieppe, 8 mars.

Les comités républicains de l'arrondissement de Dieppe ont choisi M. Rouland, conseiller général, trésorier-payeur général de l'Eure, comme candidat au siège sénatorial laissé vacant par le décès de M. Dautresme.

L'ESPION DE TOULON

Toulon, 8 mars.

Voici des nouveaux renseignements inédits sur Orillo, l'espion italien arrêté récemment :

Quand Orillo partit pour Rome, il garda la chambre garnie qu'il occupait chez une dame Jamais. Pendant son absence, un officier de marine qui connaissait cette dame l'avait priée de lui procurer une valise pour quelques jours. Mme Jamais crut pouvoir lui remettre la valise laissée par Orillo. L'officier de marine trouva dans une carte de visite au dos de laquelle étaient écrits en italien des renseignements sur le service d'espionnage et quelques instructions du gouvernement italien.

En bonne patriote, Mme Jamais fit part de

la chose au commissaire central, qui, en ce moment, avait déjà reçu un avis de la police de Nice de surveiller l'arrivée d'Orillo.

C'est dans cette chambre garnie que l'on croyait qu'il serait facile d'opérer l'arrestation de l'espion dès son retour. Mais Orillo ne retourna pas à son ancien domicile, et, ainsi qu'on le sait, c'est devant le casino qu'il fut reconnu et arrêté.

TRÉSOR ENFOUI

La couronne royale d'Angleterre. — Jacques II à Saint-Germain. — Les fouilles à Triel. — Le plan mystérieux.

Paris, 8 mars.

Il y a déjà quelque temps, le Figaro annonçait que des fouilles très importantes étaient faites dans les environs de Saint-Germain, dans le but de découvrir un trésor enfoui depuis plus de deux cents ans. Nous sommes en mesure, aujourd'hui, de donner à nos lecteurs des explications complémentaires.

Quand Jacques II, chassé de son trône par la Révolution de 1688, se réfugia en France, il reçut de Louis XIV une magnifique hospitalité au château de Saint-Germain, où il vécut douze ans encore, entouré d'une petite cour qui sut lui adoucir les amertumes de l'exil.

A son départ de la Grande-Bretagne, le souverain déchu avait emporté, outre sa fortune personnelle, qui était colossale, des trésors d'un prix inestimable, et parmi eux la couronne royale d'Angleterre avec tous les bijoux, les diamants et les pierres précieuses qu'elle comporte. C'est depuis ce moment, comme il est facile de le vérifier, qu'a disparu de Londres la couronne des rois d'Angleterre.

Tous ces trésors, contenus dans trois coffres, l'un renfermant des lingots d'or, l'autre les bijoux de la couronne, et le troisième de l'or monnayé, furent enfouis secrètement par les soins de Jacques II. Des travaux considérables furent faits pour les mieux cacher, et, détail curieux, tous les ouvriers qui y furent employés disparurent subitement sans qu'on pût jamais deviner leur sort.

Ce sont ces trésors qui font aujourd'hui l'objet des fouilles dont nous parlons. Elles ont été entreprises par une personne, M. de la B., héritier d'une lointaine descendante de Jacques II, qui trouva parmi les papiers de la défunte un plan assez vague sur lequel néanmoins on put baser les premières recherches.

C'est à Triel, à quelques kilomètres de Saint-Germain, qu'elles s'effectuèrent. En voici les premiers résultats : tout d'abord, suivant les indications fournies par les documents, on mit à jour un souterrain que l'on suivit jusqu'à un mur qu'il fallut percer.

Alors, on se trouva dans une sorte de caveau, et, ce qui d'ailleurs était annoncé par les papiers qui guidaient les investigations, on découvrit dans ce caveau le cadavre desséché d'une femme portant au doigt un anneau d'or. De la monnaie anglaise des quinzième et seizième siècles se trouvait à ses côtés.

En poussant plus avant les fouilles, on fut arrêté par une nappe d'eau vive qui fut desséchée par des pompes à vapeur et sous laquelle apparut un carrelage de dalles. On pénétra ensuite au centre de ce carrelage. On est en ce moment en train de le sonder.

La s'arrêta pour l'instant les détails que nous pouvons donner. Nous tiendrons nos lecteurs au courant des surprises que ménageaient ces fouilles si curieuses, dont le fantastique fait rêver.

UNE BONNE CAPTURE

Arrestation d'un vitrioleur. — Un évadé de Cayenne.

Paris, 8 mars.

Cette nuit, vers deux heures, les gardiens de la paix de service sur le boulevard Bonne-Nouvelle ont trouvé sur un banc, à moitié endormi, un individu de mine suspecte, qui déclara ne pas avoir de domicile.

Arrêté comme vagabond et conduit au commissariat du quartier, l'individu prétendit se nommer Charles Durand, mais refusa de donner d'autres indications.

Conduit ce matin au service anthropométrique, il fut reconnu pour un nommé Gustave-Engène Munot, dit Mulot, dit Candias, dit Demarquay, qui avait été condamné le 3 septembre 1885, à huit ans de travaux forcés.

Cet individu avait jeté du vitriol à la figure de sa maîtresse, une demoiselle Degroevie, affaibli que sur une demoiselle Langlade, qui était alors employée dans un magasin de nouveautés.

Mulot s'est évadé une première fois de Cayenne.

Le 27 juin 1888, il avait été arrêté par l'inspecteur Barbaste, et envoyé à la Guyane, d'où il est parti au mois de janvier dernier.

Interrogé ce matin par le chef de la Sûreté, il a déclaré qu'il s'évaderait probablement encore, malgré toutes les précautions qu'on pourrait prendre.

Il a avoué que, dans un incendie qui avait eu lieu à Cayenne, il avait pu s'approprier le cachet du commissaire de police et qu'il s'était servi de ce cachet pour se fabriquer des certificats aux différents noms dont il se servait. Munot n'a pas voulu faire connaître son domicile depuis qu'il est revenu.

L'enquête continue pour découvrir si Munot n'a pas commis quelques nouveaux méfaits depuis son évasion.

Dépêches Diverses

Paris, 8 mars.

L'AFFAIRE ANASTAY

Le Petit Parisien reçoit de M. Anastay père une longue lettre dont voici quelques extraits :

« Les personnes qui ont connu et fréquenté mon malheureux enfant sont aujourd'hui bien étouffées de son crime et n'y comprennent absolument rien. Il était franc, doux, timide comme une jeune fille et loin d'avoir le caractère et le tempérament d'un assassin. Non seulement il n'a pas osé mentir dans l'instruction et à l'audience, mais il en a même dit beaucoup plus qu'on lui en demandait. »

« J'espérais qu'on lui tiendrait compte de sa franchise, mais non. De sorte que les accusés retirent bien plus de fruit du mensonge que de la vérité. »

« Mon fils n'était pas un débauché, comme on l'a dit. Il était, au contraire, très sobre. Il n'avait que fort peu de dettes : 1 700 francs, dont il avait le tort de s'effrayer beaucoup trop. »

« Son crime étonne donc tous ceux qui l'ont connu personnellement et si l'on ne veut pas l'attribuer à une maladie du cerveau, il devient pour moi une énigme. »

« Si vous pouvez, monsieur le rédacteur, en trouver la clef, je vous prie de me l'envoyer, car le vol n'est pas assurément son principal mobile. Il n'avait, en effet, besoin

de rien pour pouvoir vivre aisément et convenablement. Il n'est pas un voleur, il l'a déclaré lui-même, et jamais il n'avait commis la moindre indélicatesse, quoique l'occasion se fût souvent présentée pour lui. Il avait même refusé une assez forte somme d'argent, 1,500 fr., qu'on voulait lui prêter à Lyon dans de mauvaises conditions, qu'il considérait comme indélicates. »

SUICIDE D'UN CAPITAINE

Un capitaine d'infanterie, nommé Dalbin s'est suicidé hier à Versailles. Il résulte d'une lettre qu'il a adressée, avant de mourir, à un de nos confrères, qu'il a pris cette fatale détermination à la suite des agissements d'un sieur X... qui l'avait réduit à la misère.

C'était vraiment bien la peine, dit le capitaine Dalbin en terminant, de faire cinq ans au Mexique, quatre ans au Tonkin, d'avoir cueilli des galons et la croix sur le champ de bataille pour venir se tuer à Versailles dans une chambre d'hôtel. J'aurais pu me venger, mais je n'ai pas voulu devenir un assassin ; je préfère me tuer tout seul.

Le capitaine qui, d'après notre confrère, appartient au 141^e d'infanterie, mais qui, d'après l'Annuaire militaire, fait partie du 2^e régiment étranger, était arrivé avant-hier à l'hôtel. Hier matin, de bonne heure, il descendit, prit un verre de cognac sur le comptoir et remonta presque aussitôt dans sa chambre. Quelques minutes après, une détonation retentissait : le malheureux venait de se loger une balle dans la tempe droite. La mort avait été instantanée.

AFFAIRE MELLERIO

La police de sûreté de Londres et de Bruxelles a pu récupérer pour plus de 700,000 francs de valeurs appartenant à Mme Mellerio, mère.

Mme Lacroix est toujours détenue à Bruxelles; elle va être ramenée à Paris.

EXPLOSION D'UNE BOMBE

M. Magnier, mercier, place des Vosges, avait chez lui un obus qu'il conservait précieusement, le croyant déchargé.

Hier, à 3 h. 30, le propriétaire de cet obus s'amusa à introduire à l'intérieur de l'obus une tige de fer rougie au feu ; naturellement une explosion se produisit, brisant les vitres du magasin et blessant légèrement M. Magnier au bras droit.

Comme on le pense, cette explosion avait causé un émoi très vif dans le tranquille quartier de la place des Vosges où l'on parlait déjà d'un nouvel attentat criminel imputé comme toujours aux compagnons anarchistes.

LES ÉLÈVES DE GRIGNON

Versailles, 8 mars.

Les troubles provoqués dans la commune de Plaisir, par les élèves de l'École d'agriculture de Grignon, ont été très exagérés; les faits se réduisent à une rixe survenue le Mardi-Gras entre les élèves et des jeunes gens du pays, et à des scènes regrettables qui s'en sont suivies dimanche soir chez un conseiller municipal.

Un élève a été immédiatement renvoyé. Un second est compromis.

La commune de Plaisir a été consignée à l'École; le calme est rétabli.

ENTERRÉ AVEC SES ÉCONOMIES

Metz, 8 mars.

Un fait des plus étranges s'est produit ces derniers jours. Les héritiers d'un juge de paix, M. G..., en procédant à la liquidation des biens en meubles et effets du défunt constatèrent qu'il ne laissait pas un pécuniaire monnayé derrière lui. On rechercha d'abord dans l'entourage immédiat qu'avait G..., de son vivant. Mais rien ne confirmait les vagues soupçons des héritiers. Cependant, un fait certain, c'était la disparition d'un portefeuille où le juge avait serré plusieurs billets de banque, représentant environ 700 francs, peu avant sa mort et qu'il le portait dans l'un de ses vêtements.

Quelqu'un eut alors l'idée de demander la description précise de l'habit qui devait contenir le précieux portefeuille et l'on interrogea l'enseigneuse, qui fit remarquer que l'habit en question avait été mis au défunt. Aussitôt les héritiers firent des démarches pour obtenir l'exhumation du cadavre de G..., ce qui fut accordé. On ouvrit la tombe et la bière, les vêtements du mort furent palpés et d'où on retira le portefeuille contenant l'argent cherché. L'inhumation du corps remontant à plus d'un mois, je vous laisse à penser le spectacle qu'il fut donné de voir aux héritiers dépouillant ce cadavre en putréfaction!

DÉPARTEMENTS

RHONE

Oullins. — Disparition. — Mlle Rosa Vial, âgée de 17 ans habitant chez ses parents avenue des Saules 29, maison Bonnichon, à Oullins, a disparu depuis dimanche dernier à 7 heures du soir. Ses parents ne l'ayant pas vue rentrer de la nuit commencent à être inquiets et firent des recherches. Ils trouvèrent sous le traversin du lit de la jeune fille deux lettres, l'une pour ses parents et la seconde écrite à un jeune homme qu'elle aimait. L'une et l'autre sont faillées dans le même sens; elles déclarent qu'elle veut en finir avec la vie, et qu'elle veut se suicider.

Le père averti aussitôt M. le commissaire de police et la gendarmerie d'Oullins des funestes déterminations de sa fille.

Hier matin, M. Paret, ouvrier à l'usine Néard trouva au bord du Rhône, en face la Tannerie Ulmo, un mouchoir en laine rouge que M. Vial a reconnu pour être celui de sa fille.

Les recherches faites dans le fleuve n'ont pas abouti. Les pauvres parents sont dans la plus grande désolation.

Voici son signalement : assez grande, cheveux châtain clair, vêtue d'un jersey noir, bas gris et blanc, souliers découverts, chemise marquée C. D. Elle était très nue lorsqu'elle est sortie de chez ses parents.

Givors. — Arrestation. — M. Rieux, commissaire de police, a mis en état d'arrestation le nommé Jean Arhey, âgé de 42 ans, sans profession ni domicile fixe pour vagabondage.

Cet individu a déjà subi dix condamnations. Il a été remis entre les mains de la gendarmerie pour être conduit à Lyon, sous escorte où il sera mis à la disposition du procureur de la République.

Saint-Symphorien-sur-Coise. — Découverte d'un cadavre. — On a trouvé samedi dernier, dans un lieu isolé de la commune de Saint-Martin-en-Haut, le cadavre d'un vieillard nommé Bonjour, âgé de 78 ans, mort de froid.

Cet malheureux qui vivait de la charité publique avait été surpris par les mauvais temps et était tombé sans doute de misère et de froid à la porte de la mesure qu'il habitait.

La mort peut remonter à trois ou quatre jours.

Concert. — Le concert-tombola donné hier, par la Fanfare de notre ville, a pleinement réussi. La salle de la mairie, quoique assez vaste, était honorée d'un public choisi.

Les auditeurs ont chaleureusement applaudis les artistes pour l'exécution d'un programme composé avec autant de goût que brillamment exécuté.

Nous félicitons surtout M. Vernare, instituteur, qui tenait le piano, et MM. X..., dont les Stradivarius parlaient, pour la plupart des auditeurs, un langage nouveau.

Un maire qui ne doute de rien. — M. Ferlay, maire de la commune de la Chapelle-sur-Coise, n'ayant plus la sœur Girard, son mentor décédé, pour diriger la commune, a, je crois, outre-passé ses pouvoirs. Par suite du décès de la sœur Girard, l'école communale de cette commune ayant été laïcisée, M. Ferlay a voulu doter la petite commune de Chapelle de son école congréganiste libre; en cela, point de mal. Mais M. le maire aurait dû savoir qu'il n'avait pas le droit d'enlever le mobilier scolaire de l'école communale pour meubler son école libre; au surplus, nous aimons à croire que M. le Préfet voudra bien lui faire donner une leçon de droit administratif.

Les instituteurs congréganistes. — Nous portons à la connaissance de qui de droit le fait suivant. Il est, dans le canton de St-Symphorien, des écoles congréganistes libres où l'on emploie des professeurs dont la situation est tout à fait illégale. Ces instituteurs ignorent-ils donc qu'on leur reçoit de leurs supérieurs ne suffit plus comme garantie de leur capacité, et qu'il faut aujourd'hui des grades universitaires? Non, mais ils redoutent — et pour cause — la sévérité du jury d'examen. Oseraient-ils crier à la tyrannie, si M. l'inspecteur leur faisait respecter l'article 1^{er} de la loi du 16 juin 1881?

LOIRE

Roanne. — Tentative de vol. — Dans la nuit du 6 au 7 courant, une tentative de vol avec effraction a été commise au domicile du sieur Marey-Mat, bonnanger, rue Saint-Jean.

Un morceau de panneau de la devanture a été enlevé. Un carreau de vitre a été également brisé. Le malfaiteur resté inconnu qu'il est allé dérangé, soit pour autre cause, a pu pénétrer dans le magasin.

Arrestation. — Le nommé Jean-Marie Patard, 61 ans, cultivateur à Bully (Loire), a été mis en état d'arrestation pour ivresse manifeste, sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Contravention lui a été dressée.

Accidents de voiture. — Hier, vers quatre heures du soir, M. Guerpillon, demeurant à Renaison, sortait en voiture de l'Hôtel du Cheval Blanc, avec une telle vitesse, qu'arrivé place Bourgneuf, la voiture ayant heurté la borne fontaine, M. Guerpillon a été précipité sur le sol. Relevé aussitôt par M. Mamessier, il a pu remonter en voiture. Il en a été quitte de quelques contusions sans gravité.

Un autre accident du même genre est arrivé à M. Bertrand, boucher, place du Marché.

Revenant du Champ de Foire et arrivé, rue Gilbertesse, l'une des roues de sa voiture étant sortie de l'essieu, Bertrand a été projeté sur le sol et ne s'est fait heureusement que quelques contusions.

Quant au cheval ayant pris peur, il a pris la route de Charlieu et a continué sa course jusqu'au Bassin, où il est entré dans une remise sans occasionner aucun dégât.

La foire aux brandons. — Hier, beaucoup de monde à la foire dite « des Brandons » le prix du bétail se sont maintenus à quel que chose près comme au marché de vendredi dernier, de même pour le beurre et les œufs.

Quant aux pickpockets et grâce à l'œil vigilant de la police, ils n'ont pu faire leurs petites affaires.

Une fermière seule, demeurant à Saint-Romain ayant relevé sa robe ce qui laissait apercevoir la poche assez gonflée par le mouchoir de poche, s'est vue alléger de sa poche qui a été coupée nette, mais le voleur en a été pour sa peine car la fermière avait eu soin de mettre son portemonnaie en lieu sûr.

Vol. — Hier soir, vers 7 heures, la petite fille M..., âgée de 13 ans, a été prise en flagrant délit de vol dans le magasin de percale de M. Ardaine, rue du Collège.

Rive-de-Gier. — Acte de probité. — Ce matin, vers les neuf heures, le nommé Augustin Barthélémy, chef d'équipe au Kell, a trouvé dans la gare de Coizon un portemonnaie contenant une petite somme, il s'est empressé de le remettre à son chef de gare.

C'est la troisième fois que cet honnête employé fait des actes de probité, malheureusement tout le monde ne suit pas ses exemples, car il y a six mois environ, qu'il a perdu, lui, une somme de 143 fr., qu'on a toujours oublié de lui rendre.

Evane. — Deux individus ont trouvé, devant la gare, une vache errant seule, vers les dix heures du soir, par le faubourg d'Egarande; la police, avertie de cette étonnante trouvaille, a fait mettre en fourrière cette bête, en attendant que son propriétaire vienne la réclamer, ce qui ne devait pas beaucoup tarder, car, ce matin, le sieur Michel Evane est venu au bureau de police déclarer qu'un cochon, venant de la foire de Pelussin, l'avait égaré; il est rentré en possession de son animal.

Accident. — Hier soir, vers les sept heures et demie, le nommé François Escot, manoeuvre, habitant Saint-Martin-la-Plaine, voulant satisfaire un besoin pressant, descendit, pour ce faire, les escaliers attendant aux latrines publiques de la rue Roquette; arrivé en bas, étant ivre et trompé sans doute par quelque mirage, il est tombé dans le bief du Gier, dans sa chute, il s'est fait une blessure au front et plusieurs contusions au côté; il a été transporté à l'hospice.

ISÈRE

Vienne. — Concert. — Nous apprenons avec plaisir que M. Louis Rinuccini, le célèbre violoniste, donnera un concert le samedi 19 mars, à 8 heures du soir, dans la salle du théâtre, avec le concours de Miles Juliette Ehrard et Marie Ladavière et de la Société philharmonique.

Bal de bienfaisance. — Le bal de bienfaisance organisé par le cercle du Judo-Paume le samedi 27 février dernier a produit un bénéfice net de douze cents francs qui ont été répartis entre les divers établissements de bienfaisance suivants :

4 000 francs au bureau de bienfaisance de la ville.

2 000 francs à l'hospice des vieillards, tenu par les petites sœurs des pauvres.

3 000 francs à l'orphelinat dirigé par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

Théâtre. — Jeudi soir, à 8 heures, irrévocablement, deuxième et dernière représentation du Tzigane, opéra en 4 actes, musique de Verdi.

Découverte mystérieuse. — Hier matin, à 8 heures 1/2, le sieur X... marchant des quatre saisons, revenant de faire une livraison au numéro 4 de la place de l'Hôtel-de-Ville, a découvert un bas de Peschier un fœtus d'environ quatre mois de gestation.

Le commissaire de police, immédiatement prévenu, a dressé procès-verbal et a fait transporter le fœtus dans son bureau. Une enquête est ouverte.

Espérons que la justice fera bientôt la lumière sur ce mystérieux avortement.

HAUTE-LOIRE

Le Puy. — Les loups. — Il n'est pas encore complètement disparu de notre département, et chaque année ils font des victimes, ou ils sont eux-mêmes victimes.

Aujourd'hui, c'est ce second cas qui nous préoccupe, et c'est très heureux.

Voici l'histoire. Un habitant de la commune de Félines, qui se rendait, avant-hier, à la mairie située au chef-lieu, out à traverser un bois. Tout à coup, il voit arriver une énorme louve qui se jette sur lui et dont il a les plus grandes peines à se débarrasser.

Arrivé à l'auberge Couderet, à Chombrone, il fit part de sa dangereuse rencontre.

Le sieur Darlé appela alors quelques voisins qui s'armèrent de fusils et de fourches, et parvinrent à traquer le fauve et à l'acculer dans un épais fourré, où ils le capturèrent. Le difficile était de l'en faire sortir. Les traqueurs qui y avaient pénétré furent à plusieurs reprises attaqués. Enfin, un ancien soldat de Crimée lui cassa son bâton sur le dos et parvint à le débarrasser; les sieurs Vincent Joseph et Arsène Bourg tirent à ce moment ensemble et l'atteignirent mortellement. L'animal furieux fut quelques bonds désespérés, puis tomba lourdement sur le sol.

Cet hôte importun avait fait depuis quelques temps de nombreux ravages parmi les troupeaux des alentours. Chacun se réjouit d'en être débarrassé.

Coups et blessures. — Procès-verbal a été dressé par la gendarmerie du Puy, contre les nommés Eugène Chanal, Augustine Moreau, Germaine Journet et Louis Chapuis, de Polignac; pour coups et blessures réciproques.

LYON

NOS ÉCHOS

Le temps. — Observations du journal, 8 mars, 4 heures soir : Hauteur du baromètre : 754. — Température, + 10°. — Direction du vent : Est. — Maximum de température dans les vingt-quatre heures : + 10°. — Minimum de température dans les 24 heures : + 10°.

Situation générale. — La baisse du baromètre se maintient sur l'Espagne, et les faibles pressions d'Espagne s'étendent à la France, et une dépression s'est formée sur la mer Noire. Les vents de l'Est prennent de la force sur nos côtes, la température se relève faiblement, mais le temps va rester froid et devenir neigeux.

Dernière lecture. — Le centre de la dépression se maintient sur l'Espagne, et la baisse barométrique atteint 2 millimètres sur nos côtes Ouest. La pression se relève, au contraire, de 2 millimètres à Valentia; elle est de 748 à Biarritz et 760 à Dunkerque.

Le temps qu'il fera aujourd'hui

Feuilleton de l'ECHO DE LYON du 9 Mars 1892 (137)

ABANDONNÉE!

PAR Charles MEROUVEL

JEANNE BARFLEUR

Elle n'aimait pas Servoz, mais non pour la même raison. Servoz enlevait les femmes que Venotte avait voulu prendre.

comme un chacal autour d'une proie qu'il n'ose aborder. Il essaya d'éclaircir par lui-même ce que Venotte laissait d'obscur dans sa dénonciation.

mence qui change un homme en bête féroce, dès qu'elle s'est infiltrée dans ses veines, lorsqu'il entend derrière lui une exclamation: — Vous ici!

et cette taille-là? Ce que vous voudrez. Les demoiselles, même médiocres, quand elles ont de la tournure, ne restent jamais longtemps chez nous.

XVIII Trop Belle!

Colette Aubin tenait de son père une âme vaillante, de sa mère une tendresse profonde, dévouée, qui s'oubliait elle-même, prête à se sacrifier pour ce qu'elle aimait.

Colette comprenait à merveille. Elle écoutait là où d'autres, moins bien douées devaient réussir et réussissaient.

Etude de M^e Auguste RUBY, avoué à Lyon, r. Centrale, 48

Vente par Licitation AVEC CONCOURS D'ETRANGERS En l'audience des criées du Tribunal civil de Lyon, au Palais de Justice place de Roanne.

EN CINQ LOTS SÉPARÉS 1^o D'UNE PROPRIÉTÉ

Bâtiments d'habitation et d'exploitation, Ecurie, Remise, Jardin d'agrément, Grand Pré, le tout clos de murs,

Sise à St-Cyr-au-Mont-d'Or, lieu de Nervieux (Rhône).

2^o D'UNE TERRE

Dite Le Valoux, complantée en aspergère et arbres fruitiers.

Sise à St-Cyr-au-Mont-d'Or, lieu de Nervieux.

3^o D'UN IMMEUBLE

Dit Grand Pré du Lavoir, comprenant Grand Pré, Verger, Jardin potager et Grand Lavoir couvert.

Sis à St-Cyr-au-Mont-d'Or, lieu des Ormes.

4^o D'UNE PARCELLE DE TERRE ET LUZERNE

Sise à St-Romain-au-Mont-d'Or, au territoire du Cogy.

5^o D'UN TENEMENT DE VIGNE & BOIS

Sis à St-Romain-au-Mont-d'Or, au territoire d'Arche.

ADJUDICATION Au Samedi 2 Avril 1892 A MIDI

MISES A PRIX Premier lot... 20.000 fr. Deuxième lot... 4.000 fr. Troisième lot... 15.000 fr. Quatrième lot... 500 fr. Cinquième lot... 500 fr.

NOTA. — Pour les renseignements, s'adresser à M^e RUBY et CHAINE, avoués, et pour voir le cahier des charges, au greffe du Tribunal civil de Lyon, où il est déposé.

Pour extrait: A. RUBY, avoué.

ORDRES DE BOURSE

AU COMPTANT ET A TERME — (LYON ET PARIS) A. MAZERAUD, rue Ferrandière, 30 Paiement de Coupons échus ou non échus. Souscriptions sans frais à toutes les Emissions RENSEIGNEMENTS GRATUITS

SOLUTION JACQUEMAIRE au Bi-Phosphate de Chaux gazeux Préparation perfectionnée — La plus assimilable — La seule inaltérable

MAISON DES SALINS DU MIDI Les magasins sont transférés cours de la Liberté, 33, et rue Mazenod (près la Préfecture).

HOMMES PLUS D'ÉCOULEMENTS. Guérison certaine en 3 jours, souvent en un seul jour, des écoulements de toute nature, récents ou anciens, sans causer aucun mal.

CHOCOLAT DE L'UNIVERS France par 5 kilos. — Maison de détail: 10, rue d'Algérie, LYON

INSTITUTION DE DEMOISELLES Dirigée par M^{me} MIRAMAND CLASSE ENFANTINE LYON, Rue Servient, 18, LYON

TIMBRES EN CAOUTCHOUC EN TOUS GENRES Tampons encrés et encre à tampon de toutes nuances PRIX TRÈS RÉDUITS

PETITS DOCKS DU COMMERCE LYON — 12, rue Confort, 12 — LYON

LE MEILLEUR THÉ

EST LE THÉ DES MANDARINS

VERZIER, pl. Carnot, 10. GRANGE, rue Servient, 4. VARLOT, rue Romarin, 3. SALLOT, rue Molière, 16. DEVAUX, rue Gentil, 12. ROUSSET, rue Archers, 4. ALLEX, c. de la Liberté, 68.

Les Annonces sont reçues à l'Agence de Publicité Victor FOURNIER LYON — 14, Rue Confort, 14 — LYON

Service d'Hiver VIENT DE PARAÎTRE Service d'Hiver L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est de Lyon, de l'Ouest-Lyonnais et de Lyon à Trévoux

D^r DUCHARME 3, Cours de la Liberté, 3 Maladies de la peau, des voies urinaires et contagieuses. — Electricité. Traitement spécial des Ulcères. Cabinet: de 9 à 11 h. et de 1 h. 1/2 à 4 h.

PROFITS de 5 à 10% assurés sans risques. Liste et résultats obtenus envoyés gratis.

ACCOCHEUSE M^{me} Veuve YVERNAT Rue du Vieil-Remercié 3 angle de la rue du Doyenné et de la rue des Prêtres (Saint-Georges) LYON

Maison de Convalescence M^{me} Barthélemy, à Monplaisir, place de l'Église. — Soins aux personnes âgées ou malades. — Prend des pensionnaires en voyage.

BON AVIS A LIRE Ne laissez pas manger les vieux vêtements d'homme par les mites. C. Louyrette, rue Mazenod, 10, Lyon, achète les cardes, vestons, pantalons, gilets, habits noirs et chaussures, etc. — Prendre l'adresse, il suffit de lui adresser une lettre ou carte postale, car il n'achète qu'à domicile.

DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS Impression d'affiches Circulaires, Prospectus S'adresser à l'Agence Fournier rue Confort, 14.

VIENT DE PARAÎTRE LE Cicérone de Lyon (7^e ÉDITION) Contenant: la nomenclature des rues avec leurs tenants et aboutissants, les arrondissements et les justices de paix dont elles dépendent. Le service de tramways et cars-Ripert, bateaux et omnibus desservant les environs de Lyon. Prix: 10 Centimes

LA SAUVEGARDE Muselière perfectionnée Brevetée en France, en Angleterre et en Amérique Notre muselière permet au chien de sortir la langue, de bailler, de boire, de saisir un morceau de sucre ou de pain, voir même un os qu'il pourra ronger sans danger.

BONS DU CRÉDIT FONCIER (Emission de 1887) TIRAGE 15 MARS Gros lot: 100,000 francs Tous les Bons non sortis avec des lots seront remboursables ultérieurement à 200 francs

ENSEIGNES PEINTES Dans les Gares des Funiculaires LYON-CROIX-ROUSSE, LYON-FOURVIERE 20 fr. le mètre carré par an, Peinture et Impôt compris. S'adresser à l'Agence V. FOURNIER, r. Confort, 14

BOURSE DE LYON

Du 8 Mars 1892

Table of market data for Lyon, including sections for FONDS D'ÉTAT, OBLIGATIONS, and various financial instruments.

BOURSE DE PARIS

Du 8 Mars 1892

Table of market data for Paris, including sections for DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE and TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE.

APRÈS BOURSE

Du 8 Mars

Table of market data for 'APRÈS BOURSE', listing various securities and their prices.

COURS DES VALEURS EN BANQUE

Du 8 Mars 1892

Table of market data for 'COURS DES VALEURS EN BANQUE', detailing bank-related financial values.

CONDITION DES SOIES D'AUBENAS

du 8 Mars 1892

Table of market data for 'CONDITION DES SOIES D'AUBENAS', listing silk quality and prices.

COURS COMMERCIAUX DU MARCHÉ DE PARIS

Paris, 8 Mars (2 h. soir)

Table of market data for 'COURS COMMERCIAUX DU MARCHÉ DE PARIS', covering various commodities.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

du 8 Mars 1892

Table of market data for 'MARCHÉ DE LA VILLETTE', detailing livestock prices.

MARCHÉ AUX BESTIAUX

A LYON-VAISSE. — 8 Mars 1892

Table of market data for 'MARCHÉ AUX BESTIAUX', listing prices for various types of livestock.

ÉTAT-CIVIL DE LYON

Table of civil registry information for Lyon, including birth, marriage, and death records.